

30 mai 2006

06.136

## Interpellation du groupe socialiste

### Enseignement de la biologie

Enseignement de la biologie: le rectorat de l'Université de Neuchâtel fait d'une pierre plusieurs coups: début de démantèlement, pertes d'emplois, pertes de postes de recherche et au bilan final, pertes financières (fonds de tiers et indemnités intercantionales)

Deux faits organisationnels imposés par le rectorat vont contribuer au démantèlement de la biologie et des filières de certains masters:

- la diminution drastique du nombre de maîtres-assistants aboutit, actuellement, au renvoi de personnes qui occupent des rôles majeurs dans la collaboration entre les Instituts. Par exemple, deux départs imposés en automne 2006 par le rectorat empêcheront la poursuite de travaux de recherche déjà avancés, financés par le Fonds National pourvoyeur de fonds de tiers.
- la suppression, voulue dans le Plan d'intentions, d'une chaire essentielle en biologie

Le Conseil d'Etat est-il informé de cette situation, notamment de ses conséquences financières?

### Développement écrit

#### Les maîtres assistants (M-A)

Les débats concernant les M-A ont déjà été abordés au Grand Conseil mais, aujourd'hui, nous constatons que la suppression de deux postes supplémentaires pour l'année 2006-2007, parmi d'autres, aura de graves conséquences.

Nous pouvons accepter certaines critiques émises l'année passée. En effet, certains collaborateurs de l'Université ont été occupés trop longtemps à ce genre de poste. Il fallait corriger cette situation, cela a été fait. Pour l'avenir, on ne peut plus user de cet argument!

Nous voulons confirmer que ce statut existe dans les autres Universités suisses. Contrairement à ce qui a été dit à certaines occasions, le statut de M-A n'est pas une spécialité neuchâteloise. Ces postes sont reconnus et ne sont pas menacés dans les Universités suisses (par exemple Ober-assistent dans les Universités alémaniques).

Notez que la nouvelle loi sur l'Université le reconnaît à l'article 58:

*Les maîtres assistants-assistantes participent à l'enseignement et à la recherche sous la responsabilité d'un ou d'une professeur-e. Ils ou elles sont titulaires d'un doctorat ou d'un titre équivalent. Leur mandat est de quatre ans, renouvelable une seule fois.*

Les deux postes de M-A que nous présenterons plus loin sont conformes à cet article de la loi.

Le statut de maître assistant s'inscrit dans une suite de carrière: doctorant > stages post-doctorat > maître assistant > professeur assistant > ...

La volonté du rectorat de remplacer les M-A par des postes de post-doctorants ne répond pas aux besoins de l'encadrement des étudiants.

En effet, les "post-docs" imaginés par le rectorat en remplacement des certains M-A (notez que ce statut n'existe pas dans la loi sur l'Université) ne se situent pas au même niveau d'une carrière universitaire. Ils ne peuvent mener une recherche autonome pour le Fonds national et s'intègrent mal dans l'encadrement de l'enseignement.

Donc, l'engagement de courte durée de "post-docs" ne leur permet pas de diriger une thèse de doctorat. Ils n'ont pas encore la maturité pour assurer un enseignement de qualité qui ne serait donné que deux ans!

L'argument donné par le recteur en faveur de l'abandon des M-A au profit des "post-docs" pour favoriser la relève universitaire est faux! Les conséquences sont totalement contraires.

Veut-on porter un préjudice fatal aux unités auxquelles cette mesure s'applique?

Situation actuelle, deux exemples:

Le Dr M-A no1 participe à des projets conduits en collaboration avec d'autres partenaires de la faculté des sciences. L'ensemble de ces projets apporte à l'Université, sur une période de 2-3 ans, une somme de 1.370.000 francs dont la part du M-A concerné s'élève à 375.000 francs comme requérant principal et 191.000 francs comme co-requérant, soit au total 566.000 francs. Son départ aura des implications sur d'autres personnes: une thèse de doctorat devra être abandonnée et deux autres fortement compromises. C'est encore une perte pour des collaborations extra-instituts en biologie et en hydrogéologie. De plus cette personne assure des heures d'enseignement notamment dans le master de biogéosciences...

Un autre exemple, le Dr M-A no2 est également fortement impliqué dans le master biogéosciences mis sur pied grâce à diverses collaborations au sein de la faculté des sciences de Neuchâtel, il vient d'obtenir un crédit de 220.000 francs, un sujet de thèse a pu ainsi être proposé. Le départ demandé par le recteur envers cette personne crée une situation dramatique pour la nouvelle filière biogéosciences (2<sup>e</sup> départ demandé dans ce domaine, pourtant officialisé par le rectorat en 2004) et pour une doctorante qui ne pourra poursuivre ses recherches en cours. Cela conduit à un licenciement et à des pertes de fonds de tiers. C'est une publicité désastreuse pour l'Université de Neuchâtel, notamment auprès du Fonds national.

Ces deux personnes ont été engagées durant quatre ans, il s'agirait ici de prolonger leur mandat de deux ans en accord avec la loi sur l'Université (art. 58) qui prévoit un prolongement de quatre ans!

L'obligation d'un apport de fonds de tiers d'au moins un demi-million de francs pour un poste de M-A (exigence du recteur) doit être revue à la baisse.

On devrait mieux prendre en considération les nécessités de l'enseignement et de l'encadrement des jeunes chercheurs et des diplômants, une autre tâche fondamentale des maîtres-assistants.

### **La suppression d'une chaire en biologie ou la mise en cause de filières attractives**

Nous pouvons relever que l'enseignement de la biologie à Neuchâtel rencontre un grand succès.

Les étudiants en biologie, avec ceux de la médecine et de la pharmacie (dont la majeure partie de l'enseignement relève de la biologie) représentent environ 60% de l'effectif total de la faculté des sciences (environ 250 étudiants en biologie, 70 en médecine et pharmacie). Cet effectif est supérieur à celui de l'Université de Fribourg et comparable à ceux de Lausanne et de Berne. Avec Bâle, Neuchâtel présente le plus fort pourcentage d'étudiants en biologie de toute la Suisse par rapport à toute l'Université (données OFS).

Avec neuf professeurs ordinaires dans les disciplines biologiques, elle est considérablement sous dotée (d'autant plus avec la suppression de la plupart des postes de M-A).

La comparaison est claire: un rapide calcul fait sur la base de données de l'OFS et du classement des Hautes Ecoles suisses (Swiss Up) montre que, en biologie à Neuchâtel, l'encadrement est de 14,7 étudiants/professeur, à comparer avec Berne (12,6), Bâle (9,2), Genève (8,7), Fribourg (6,3) et Zurich (3,4). (Les données de Lausanne sont difficilement calculables, nouvelle faculté!)

### **Un peu de comptabilité**

Les neuf chaires de biologie coûtent au canton environ 2.970.000 francs par an (estimation: 330.000 francs par chaire: professeur, assistants, secrétariat, etc.).

En se basant sur la péréquation intercantonale (23.000 francs par an et par étudiant pour les sciences), les neuf chaires de biologie apportent 5.750.000 francs à la Caisse cantonale, sans compter les étudiants en médecine et pharmacie (70 étudiants/an), qui apportent encore 1.380.000 francs.

Certes, l'Université de Neuchâtel ne reçoit rien de ses propres étudiants sinon les taxes! Mais nous devrions payer les redevances intercantionales en cas de perte de la biologie, ce qui revient au même.

Donc, avec un apport de 7.130.000 francs, le bénéfice net pour la caisse cantonale est d'environ **4.160.000 francs.**

De plus, la biologie en l'état actuel (neuf chaires et Pôle national), assure un montant net annuel de **5 à 6 millions** de fonds de tiers externes (Fonds national, projets européens, etc.), dépensés en grande majorité dans le canton.

Au bilan, globalement, la biologie apporte un bénéfice d'environ 10 millions de francs par année à l'Université (donc au canton sans compter les apports des étudiants qui vivent dans la région et les retombées fiscales).

Avec neuf chaires de biologie l'Université peut proposer un bachelor de biologie de base et trois masters: un en biologie des plantes, proche du Pôle national de recherche, un en parasitologie (domaine où excelle Neuchâtel depuis de nombreuses décennies) et un master spécialisé de biogéosciences en commun avec l'Institut de géologie. A titre d'exemple, ce master est construit sur les chaires de "sol et végétation", "microbiologie et écologie microbienne" et "géodynamique de la biosphère". Il est un domaine d'interdisciplinarité, une expression des caractéristiques propres des sciences de la nature, une offre originale pour la Suisse voire pour l'Europe (15 étudiants en 2005-2007 et une vingtaine prévus en 2006-2008).

Malgré tous les arguments ci-dessus, le rectorat exige la suppression en 2007 d'une chaire en biologie, qui serait remplacée par une chaire en chimie des substances naturelles. Vu les départs à la retraite, cela concernerait celle de microbiologie ou de botanique évolutive.

Il nous paraît que les départs à la retraite ne sauraient préteriter des filières qui font l'attractivité et le succès de la biologie neuchâteloise, ce qui occasionnerait en fin de compte des pertes financières pour l'Université.

En effet, l'attractivité de la biologie à l'Unine est connue loin à la ronde, et, au moins, la moitié des étudiants de biologie sont recrutés à l'extérieur de l'espace BEJUNE.

Ce n'est pas le moment de mettre en danger la pérennité et l'originalité de la formation en biologie par la suppression d'une chaire et de deux postes de M-A indispensables, d'autant plus que les apports financiers nécessaires sont assurés, et que le démantèlement aboutirait à un bilan financier négatif. Tout chef de PME pourrait le comprendre.

En appliquant les calculs ci-dessus au cas de la chaire de microbiologie, on voit qu'on économise 330.000 francs, mais qu'on fait disparaître le master de biogéosciences (35 étudiants). La perte brute par la péréquation inter cantonale est de 805.000 francs/an. Même si certains étudiants (mais de loin pas tous!) pourraient se rabattre sur d'autres filières moins spécialisées, le bilan financier de l'opération atteint une perte brute d'un demi-million de francs/an! En période de difficultés financières, c'est inacceptable en regard des économies que l'on fait en particulier dans le social.

#### **Mais il y a encore d'autres effets:**

- L'enseignement d'une microbiologie de base pour les médecins et pour les biologistes n'est plus assuré et des fonds supplémentaires devront être trouvés à cet effet.
- La collaboration établie depuis longtemps avec le Centre d'hydrogéologie, autre domaine très fort de notre université, sur le sujet de la microbiologie des eaux aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche, notamment appliquée, n'est plus assurée.
- Le laboratoire de microbiologie supprimé, le partenaire scientifique du Mycorama n'existe plus dans le canton, sauf par un directeur de recherche sans aucune infrastructure ni personnel.

Des effets semblables pourraient être avancés concernant toute suppression de chaire en biologie.

Pour tenir compte de la force de ce domaine à Neuchâtel, la faculté des sciences a fait une proposition de restructuration qui prévoit deux grands pôles globalement conformes au Plan d'intentions, la microtechnique et les sciences de la nature (voir *L'Hebdo* du 27 avril 2006), avec des propositions d'économies qui pourraient atteindre 2 à 3 millions de francs, tout en maintenant neuf chaires en biologie.

Cette proposition a été votée quasi à l'unanimité par le Conseil de faculté... mais apparemment pas retenue par le rectorat!

Les décisions doivent être adaptées aux moyens financiers, c'est un fait que nous ne contestons pas, mais les "fausses économies" qui, en réalité, causent des pertes financières, ne doivent pas être retenues.

#### **Evolution de certaines dépenses**

Selon nos informations (voir les comptes et budgets annuels de l'Université), en deux ans, depuis les comptes 2005 au budget 2007, l'administration centrale de l'Université augmente ses dépenses d'environ 5 millions de francs, soit de 27%! Alors que simultanément les facultés doivent s'efforcer de réduire leurs dépenses! Et elles y parviennent, puisque la faculté des sciences par exemple affiche une baisse de 15% entre les comptes 2005 et le budget 2007 (diminution de 3,6 M).

Le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer ces évolutions et nous les expliquer?

### **En conclusion**

Dans le but du maintien voire du développement d'une filière attractive comme la biologie et notamment les masters de biogéosciences, de parasitologie et celui lié au Pôle, nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du rectorat et du Conseil de l'Université pour que la proposition de la faculté des sciences soit prise en considération, même si le Plan d'intentions doit être quelque peu ajusté, un plan d'intentions n'est pas une loi! Il s'agit de maintenir les neuf chaires de biologie, avec (si possible) ou sans la chaire de chimie des substances naturelles.

Le rectorat se dit incompétent pour modifier le Plan d'intentions et refuse apparemment d'entrer en matière sur la proposition faite par la faculté des sciences.

Qui pourrait donc le faire? le Conseil d'Etat? le Conseil de faculté? Faudrait-il changer la loi pour mieux définir les responsabilités?

Nous voulons d'ailleurs rappeler que le Conseil de l'Université avait fait des réserves lors de la présentation du Plan d'intentions concernant la proposition du recteur de supprimer une chaire en biologie, notamment la première visée, celle de microbiologie.

Concernant les M-A de l'ensemble de l'Université (notamment les deux exemples présentés ci-avant), nous demandons au Conseil d'Etat d'inviter le recteur à revoir sa décision de ne pas les repourvoir, d'autant plus que ces postes sont en conformité avec la nouvelle loi et générateurs d'emplois et de fonds de tiers.

*Signataires:* Frédéric Cuhe, O. Duvoisin, P. Bonhôte, N. Fellrath, S. Müller Devaud, C. Siegenthaler, J.-M. Gaberell et François Cuhe.